



**Vote du Vendredi 26 Octobre 2018**

**Côte-d'Or - Politique Parc national : les maires du Pays châtilonnais disent “non” à l’avant-projet de charte**

## **Côte-d'Or - Politique Parc national : les maires du Pays châtilonnais disent “non” à l’avant-projet de charte**

**L’avant-projet de charte du futur parc national a alimenté les débats, vendredi après-midi, alors que les élus du Pays châtilonnais étaient réunis en conseil communautaire.**

Une fois le vote effectué, 108 enveloppes étaient à dépouiller par le président, Jérémie Brigand, aidé d’un de ses vice-présidents, Roland Lemaire (à gauche). Photo A. G.



Les personnes publiques associées – dont les collectivités locales concernées par le projet de parc national de forêts en Champagne et Bourgogne – avaient jusqu’à vendredi 26 octobre minuit pour émettre un avis (favorable ou défavorable) et faire part de leurs remarques sur l’avant-projet de charte et sur le rapport d’évaluation environnementale. C’est vendredi après-midi que la communauté de communes du Pays châtilonnais s’est prononcée sur le sujet.

### **Les remarques de l’intercommunalité**

« La commission parc national et le bureau de l’intercommunalité proposent de demander que la communauté de communes du Pays châtilonnais soit représentée par deux membres au sein du conseil d’administration du parc national, compte tenu de la taille des autres collectivités membres », a commencé par annoncer Jean-Michel Mars, vice-président de

l'intercommunalité à la tête de ladite commission. Autre requête, « afin de respecter un équilibre territorial » : « Que le siège du parc national soit fixé au sein de la communauté de communes du Pays châillonnais, son territoire étant le plus important dans le périmètre du parc national ».

### **Les pouvoirs du futur directeur du parc inquiètent**

Ces propositions ont fait réagir dans la salle. À l'image de Jean-Louis Lamey, maire de Beaulieu, dont la commune fait partie de celles qui ont émis un avis favorable : « Si l'assemblée vote favorablement, il est logique de demander que le siège soit sur le territoire de la communauté de communes, mais pas si l'assemblée émet un avis défavorable ».

**Même si sa commune a émis un avis favorable, Francis Castella, maire de Sainte-Colombe-sur-Seine, a soulevé quelques interrogations quant au « pouvoir important que peut avoir le directeur du parc au niveau environnemental », car « les décisions, c'est quand même bien lui qui va les prendre. C'est à ne pas négliger », a expliqué l' élu.**

De son côté, André Lippiello, maire d'Essarois, a rappelé que les instances économiques (chambre d'agriculture, chambre de commerce, association Pierre de Bourgogne, entre autres) ont émis un avis défavorable. « Je n'y suis pas favorable. J'espère une chose, c'est me tromper dans les années à venir », a conclu le premier édile. D'autres élus s'inquiètent des pertes financières (plusieurs dizaines de milliers d'euros) pour leur commune et pour l'intercommunalité si leur projet éolien n'aboutit pas du fait de la création du parc. C'était, par exemple, le cas du maire de Gevrolles, Henri Maitrehenry.

Des propos qui ont forcément fait réagir Marcel Jurien de la Gravière, président du GIP (groupement d'intérêt public) du futur parc national et maire de Montigny-sur-Aube. « On pourrait ajouter quelque chose à la délibération qui traite de l'économie. Il faut que l'économie serve au monde rural », a-t-il suggéré, tout en soulignant que l'on comptabilise « moins 7 % d'emplois salariés dans le Châillonnais depuis dix ans ». Et de mettre en garde l'assistance : « Attention à ne pas insulter l'avenir en prenant des positions radicales ».

### **Un vote à bulletin secret**

Si la commission parc national proposait donc d'envoyer deux remarques au GIP, Georges Morin, maire de Brion-sur-Ource, a suggéré que « concernant la gouvernance, la majorité soit celle des élus du terrain, pour que le poids du directeur du parc soit moins important ». Une proposition qui a été acceptée.

Au final, les élus châillonnais ont organisé un vote à bulletin secret (à la demande de Dominique Bayen, maire de Nod-sur-Seine). « Si le vote est défavorable, je suis incapable de défendre le siège du parc en Côte-d'Or », a prévenu Marcel Jurien de la Gravière. Mais peine perdue, il n'a pas convaincu, les élus ont rejeté majoritairement l'avant-projet de charte :

**l'avis défavorable l'a emporté avec 63 voix, contre 39 pour l'avis favorable et six votes blancs.**